
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUILLET 2018**

ORDRE DU JOUR :

- Travaux d'aménagement de la rue du Calvaire et de la Rue de Blain – Attribution des marchés de travaux
- Vente de mobilier communal
- Questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD, Maire

Date de convocation : 29 juin 2018

Présents : CRUAUD Elisabeth, Maire, LEBEAU Jean-Louis, GUILLOSSOU Marie-Claude, CLOUET Jacky, Adjoint au Maire –BALLU Jean-Luc, LANGLAIS Nathalie, DUPE Fabienne, BLANDIN Fabrice, MEILLOUIN Nathalie, SALMON Céline, GASNIER Stéphane conseillers municipaux

Absents : DOUCHIN Aurélien (donne procuration à SALMON Céline), ALO Catherine (donne procuration à DUPE Fabienne), RENVOIZE Denise (donne procuration à CRUAUD Elisabeth)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis LEBEAU est désigné secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU CALVAIRE ET DE LA RUE DE BLAIN – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 21 juin 2018 le conseil municipal a adopté le dossier APD – DCE relatif au projet requalification de la rue du Calvaire et de la Rue de Blain.

Une procédure de consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée et un avis d'appel public à concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest-France le 27 juin 2018 et sur le site de dématérialisation [www. Centralesdesmarchés.com](http://www.Centralesdesmarchés.com). La date limite de réception des offres a été fixée au 20 juillet 2018.

Objet du marché :

- Réfection de la chaussée en enrobé
- Sécurisation de l'usage de ces voies – Aménagements visant à « casser » la vitesse
- Création de cheminements doux sécurisés le long de l'axe de circulation
- Prise en compte de la zone d'urbanisation future de la close située en 2AU au PLU dont la desserte est prévue par la rue du Calvaire et Aménagement du carrefour avec la Rue du Maréchal Ferrant

- Assurer la continuité de la rue du Calvaire avec la rue du Théâtre – Aménagement du carrefour avec prise en compte de la sécurité de l'accès vers le site des écoles
- Aménagement du square LODE

Le marché est un marché fractionné comportant deux tranches :

Tranche ferme – du carrefour avec la RD 132 au carrefour avec la rue de la Grigonnais

4 mois de travaux (septembre/octobre 2018 et mars/avril 2019)

Tranche optionnelle 1 – du carrefour avec la rue de la Grigonnais à la sortie de l'agglomération - Réalisation en 2020

Mme le Maire rappelle les critères d'analyse et de classement des offres définis dans le règlement de consultation :

Critères de sélection des offres :

–	Prix des prestations	60%
–	Valeur technique	40%
	Sous critères :	
	Point 1 Matériaux envisagés –	8 points
	Point 2 Organisation de chantier –	8 points
	Point 3 Solutions techniques envisagées	- 8 points
	Point 4 Moyens humains et matériels envisagés-	8 points
	Point 5 Délai planning-	8 points

8 dossiers ont été retirés, 2 offres ont été remises

Analyse et classement des offres réalisés par le maître d'œuvre et la commission d'appel d'offres au cours de sa réunion du 25 juillet 2018 :

Critère prix – 60 pts Estimation : 318 375 € HT

Entreprises	Montant HT Tranche ferme	Montant HT Tranche optionnelle 1	Montant Total HT TF + TO	% par rapport à l'estimation BCG	Nombre de points	Note pondérée sur 10 points
Estimation Cabinet BCG	239 715 €	78 960 €	318 675 €			
Ent. SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU	223 079 €	74 903 €	297 982 €	-6%	60	10
Ent. SAS LANDAIS	250 957,56 €	89 020,70 €	339 978,26 €	7%	52,59	8,76

Critère Valeur technique – 40 pts

Sous-critères		Entreprises	
		Ent. SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU	Ent. SAS LANDAIS
8 pts	Matériaux employés	8 pts	8 pts
8 pts	Organisation du chantier	8 pts	8 pts
8 pts	Solutions techniques envisagées	8 pts	8 pts
8 pts	Moyens humains et matériels envisagés	8 pts	8 pts
8 pts	Délai – Planning	8 pts	8 pts
Total sur 40 points		40 pts	40 pts
Note ramenée sur 10 pts		10	10

Classement des offres établis par la commission d'appel d'offres en date du 25 juillet 2018

Ent.	Note globale	Rang de classement
Offre SAS Pigeon TP Loire Anjou	20	1
Offre SAS LANDAIS	18,76	2

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché d'aménagement de la rue du Calvaire et de Blain à la SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant global de 297 982 € HT.

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été demandé aux entreprises de chiffrer la pose d'un enrobé grenailé de couleur clair sur les plateaux en limitation de vitesse à 30 km/h. Ce choix entrainerait une moins-value évaluée à ce stade à 7 830 € HT sur les deux tranches et sur la base du quantitatif figurant au marché. Ce choix s'il est retenu sera communiqué à l'entreprise par ordre de service.

Mme le Maire ajoute qu'il convient de rajouter au marché de travaux une dépense d'environ 7 000 € au titre des travaux d'espaces verts réalisés en régie par les services techniques communaux.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et de M. LEBEAU, Adjoint à la voirie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** le marché d'aménagement de la Rue du Calvaire et de la Rue de Blain à la SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU pour un montant de 223 079 € HT pour la Tranche ferme et de 74 903 € HT pour la tranche optionnelle 1 :

Montant global du marché : 297 982 € HT

- **FAIT** le choix de la mise en œuvre d'un enrobé grenailé clair sur les plateaux situées en zone de limitation de vitesse à 30 km/h

MISE EN VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE – FIXATION DU PRIX DE VENTE

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente du mobilier scolaire dont la commune n'a plus l'utilisation suite notamment au changement de mobilier au restaurant scolaire intervenu en 2017.

Vu les dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de procéder à la vente du mobilier communal désigné ci-dessous et selon la grille tarifaire fixée comme suit :

Désignation	Prix unitaire	Quantitatif
Grandes tables – Restauration scolaire	20	12
Tables basses (moins de 6 ans) – Restauration scolaire	20	4
Chaises hautes	20	5
Chaises – Taille classique	10	46

- **AUTORISE** Mme le Maire à engager les démarches correspondantes

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Vendeur	Parcelle	Situation	Décision
Consorts JOSSE	N 616 – 793 m2	7 Rue du Landreau	Renonciation DPU - A voir avec les acquéreurs l'achat d'un partie de la parcelle d'environ 35 m2 pour assurer la continuité d'un chemin piétonnier. Cette solution relirait la rue des Cormerais avec la rue du Landreau et éviterait également le déplacement d'un collecteur d'eaux usées.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION
CONSENTIE PAR DELIBERATION DU 22 AVRIL 2014 – MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Fournisseur	Désignation	Montant du marché TTC
RIA Environnement	Passage caméra et hydrocurage du réseau d'eaux usées Rue du Pont et au Chalonge	2 244 €
PROSELIS	Achat d'une borne WIFI pour la Mairie	150 €

Achats en cours: Achat de deux portes vélos supplémentaires, 2 malles de rangement dont l'une destinée à l'ALSH en remplacement de l'actuelle très usagée, 1 tableau ardoise (à installer à l'extérieur sous le préau de l'école)

INFORMATIONS DIVERSES

- Projet de construction d'un restaurant scolaire - Rencontre des élus de la commune de Vay et de Lusanger le samedi 22 septembre 2018 – Les deux communes ont été contactées et ont donné leur accord.

Attention changement de date pour le conseil municipal d'août : il aura lieu le jeudi 30 août 2018 et non le vendredi 24 août.